



Le Roeulx

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN PERMIS DE VÉGÉTALISATION

À faire parvenir de préférence par mail à environnement@leroeulx.be
ou à l'adresse suivante :

Ville du Roeulx - Environnement - Grand'Place 1 - 7070 Le Roeulx

Documentation et règlement de végétalisation : www.leroeulx.be/environnement

Informations : environnement@leroeulx.be - 064 310 758

DEMANDEUR

Le demandeur, en remplissant ce formulaire, atteste sur l'honneur être propriétaire de l'immeuble concerné. En cas de copropriété, le demandeur doit fournir un document attestant de l'accord de la copropriété.

Nom et Prénom :

Adresse du propriétaire :

Mail : **Téléphone :**

Adresse du placement, si différente de celle du propriétaire :
.....

DISPOSITIF CONCERNÉ

Conformément au règlement, assurez-vous que le trottoir sur lequel on souhaite installer la plante grimpante ou le bac à fleur ait une largeur minimale de 150 cm, bordure comprise.

Le Collège communal octroie le permis de végétaliser sur base de l'analyse technique du service communal gestionnaire. Une réponse est apportée dans tous les cas au demandeur. En cas d'accord, le demandeur s'engage à installer et entretenir son dispositif dans le respect du règlement communal de végétalisation.





Avant de demander une plante grimpante

Observez votre maison : présente-t-elle des détails architecturaux remarquables ? Est-elle classée ? Y a-t-il des soupiraux tout le long de la façade ? Des câbles de télédistribution en grand nombre ? Un boîtier électrique ou toute autre construction ? De l'éclairage public ? Le rez est constitué d'une grande vitre ? Si toutes les réponses à cette liste non exhaustive sont «non», vous pouvez alors demander à bénéficier d'une plante grimpante.

Variétés de plantes grimpantes

Wisteria sinensis, jasmin officiel, jasmin étoilé, chèvrefeuille persistant, bignone, passiflore, kiwi arctique, célastre, aristoloche, hortensia grimpant, jasmin d'hiver, rosier grimpant, bignone capreolata, akébie, clématite montana.

Variétés de plantes vivaces

Achillée millefeuille, plante curry, lavande, lierre arborescent, thym, valériane rouge, sauge des bois, herbes à chats, campanule, marguerite, géranium des prés, géranium sanguin, santolina, origan, alchémille, litiope, petite pervendche, pachysandra, sedum orpin, millepertuis à grande fleurs.

DISPOSITIF SOUHAITÉ

Veuillez cocher 1 seule case

☐

Plante grimpante ou vivace

☐

Bac à fleurs

Choix de la variété de plante ou de fleur (voir liste ci-dessus) :

.....

AIDE À L'INSTALLATION D'UNE PLANTE GRIMPANTE

Dans le cas de l'installation d'une plante grimpante, merci de cocher la case suivante si vous souhaitez solliciter la prise en charge de l'installation (gratuite) par la commune.

☐

Je sollicite l'aide de la commune pour l'installation de ma plante grimpante





DESCRIPTION ET PHOTO DE L'EMPLACEMENT

Veuillez décrire l'emplacement du dispositif souhaité, sous forme de dessin et/ou de texte. Vous pouvez également annexer une photo.

UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce formulaire sont utilisées uniquement par la Ville du Roeulx dans le cadre de la gestion du projet de végétalisation des façades de l'entité. La Ville du Roeulx s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Ville du Roeulx (Grand'Place 1, 7070 Le Roeulx - 064/310.626 - dpo@leroeulx.be).

☐ **J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient exploitées pour les finalités décrites ci-dessus**

LECTURE ET ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

En signant le présent document, j'atteste sur l'honneur que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts, et j'atteste avoir pris connaissance du « règlement de végétalisation communal » (disponible sur www.leroeulx.be/environnement).

Fait à , le

Signature

